



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-troisième session

Genève, 19-22 mars 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-troisième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 mars 2012, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la soixante-deuxième session.
3. Séminaire sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les autres instruments juridiques internationaux.
4. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.

5. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.
6. Convention de 1968 sur la circulation routière:
 - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules;
 - b) Autres questions: Permis de conduire et signes distinctifs.
7. Convention de 1968 sur la signalisation routière.
8. Résolution d'ensemble sur la circulation routière:
 - a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
 - b) Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique.
9. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière:
 - a) Stations de recharge pour véhicules électriques;
 - b) Aires de stationnement sécurisées.
10. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
11. Questions diverses.
12. Dates de la prochaine session.
14. Adoption des décisions.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/134.

2. Adoption du rapport de la soixante-deuxième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa soixante-deuxième session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/133.

3. Séminaire sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les autres instruments juridiques internationaux

Le 19 mars 2012 se tiendra une table ronde consacrée à la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les autres instruments juridiques internationaux. Le programme préliminaire de cette table ronde est disponible en tant que document informel n° 1.

Document: Document informel n° 1.

4. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des derniers faits nouveaux dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales et les organisations internationales souhaiteront peut-être fournir des renseignements actualisés sur les activités et initiatives internationales et nationales lancées dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales sont encouragées à donner de manière succincte des renseignements actualisés sur les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à leur législation sur la circulation routière. Elles sont invitées à communiquer ces informations à l'avance.

5. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux en rapport avec la résolution 64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée du 2 mars 2010, dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière. La Suède présentera un document informel concernant une approche pour un système sûr et ses incidences éventuelles sur le plan de travail du WP.1. Les autres délégations nationales et les organisations internationales sont invitées à communiquer des informations sur les activités et initiatives lancées dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière.

Document: Document informel n° 2.

6. Convention de 1968 sur la circulation routière

a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Le WP.1 examinera des propositions d'amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière concernant l'éclairage et la signalisation lumineuse (ECE/TRANS/WP.1/2011/4), dans le but de maintenir une cohérence entre la Convention et les Règlements établis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules.

Le WP.1 poursuivra l'examen des projets de propositions d'amendement relatifs à la définition des «systèmes de mise en alerte du conducteur». Dans ce contexte, le WP.1 examinera la question de la conservation de la maîtrise du véhicule par le conducteur. Un groupe informel d'experts souhaitera peut-être faire le point sur ses travaux concernant les propositions d'amendement relatives à ces systèmes (tout particulièrement en ce qui concerne les articles 8 et 13).

b) Autres questions: Permis de conduire et signes distinctifs

Le WP.1 sera informé des échanges de vues qui ont lieu entre l'Union européenne (UE), ses États membres et le secrétariat sur les discordances apparentes entre la Convention de 1968 et la Directive de l'UE relative au permis de conduire.

L'obligation incombant à une partie contractante de notifier au Secrétaire général le signe distinctif qu'elle utilise sera rappelée au Groupe de travail.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2011/4, document informel n° 3.

7. Convention de 1968 sur la signalisation routière

Proposition relative aux panneaux à message variable (PMV)

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés par le groupe informel d'experts des panneaux à message variable. Ce dernier concentre ses efforts sur l'élaboration d'une proposition visant à modifier la Convention sur la signalisation routière (1968) aux fins de la prise en compte des panneaux à message variable (ECE/TRANS/WP.1/2012/1). Les représentants des gouvernements sont encouragés à présenter et partager les données d'expérience de leur pays en matière de conception et de mise en œuvre des panneaux à message variable.

Le Groupe de travail sera informé des présentations ou formes de signaux routiers (ceux qui figurent sur un panneau par exemple) qui pourraient ne pas être conformes à la Convention sur la signalisation routière (1968) ou présenter des difficultés d'interprétation (art. 8). De manière générale, le WP.1 souhaitera peut-être envisager de lancer une nouvelle initiative pour évaluer l'application de la Convention dans ce domaine spécifique.

À la suite de la proposition formulée par la Belgique à sa dernière session, le Groupe de travail sera invité à réfléchir à la manière de procéder pour parvenir à un accord régional permettant d'introduire de nouveaux signaux routiers qui ne sont pas imposés par la Convention de 1968 (art. 8).

Document: ECE/TRANS/WP.1/2012/1.

8. Résolution d'ensemble sur la circulation routière

a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Le WP.1 réfléchira à la façon de promouvoir les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents afin de renforcer la sécurité sur les routes. À cette fin, la Suède présentera un document informel donnant une vue d'ensemble des propositions concernant les moyens de progresser dans ce domaine.

Document: Document informel n° 2 (soixante-deuxième session, septembre 2011).

b) Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique

La délégation de la Fédération de Russie sera de nouveau invitée à mener le débat sur sa proposition visant à inclure les pratiques optimales en matière de reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1).

Document: Document informel n° 11 (soixante et unième session, mars 2011).

9. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière

a) Stations de recharge pour véhicules électriques

Le Groupe de travail poursuivra ses débats sur la conception du nouveau panneau à utiliser en conjonction avec le panneau indicateur des stations-service pour signaler les stations de recharge pour véhicules électriques.

b) Aires de stationnement sécurisées

À la dernière session, le Gouvernement belge a présenté une proposition d'amendement concernant un panneau indiquant une aire de stationnement sécurisée (ECE/TRANS/WP.1/2011/3). Le WP.1 sera invité à poursuivre l'examen de cette proposition.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2011/3.

10. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux les plus récents concernant la création d'un groupe multidisciplinaire d'experts chargé d'étudier le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (ECE/TRANS/WP.1/2011/6).

Document: ECE/TRANS/WP.1/2011/6.

11. Questions diverses

Le WP.1 souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

12. Dates de la prochaine session

La soixante-quatrième session doit se tenir à Genève du 24 au 26 septembre 2012.

13. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixante-troisième session.
